

Mardi 23 Octobre 2007

Les verts réclament des normes électromagnétiques plus sévères

Le groupe Ecolo-Groen poursuit à la Chambre, via une proposition de résolution, son objectif de rendre plus sévères les normes relatives aux ondes électromagnétiques des appareils de télécommunication, ont indiqué les auteurs de ce texte, les députées Thérèse Snoy (Ecolo) et Tinne Van der Straeten (Groen).

Cette proposition vise à aboutir en deux temps aux normes en vigueur en Autriche, le pays européen le plus sévère en la matière. Elle imite en ce sens la proposition de décret flamand.

Pour l'ensemble des équipements émetteurs d'ondes électromagnétiques et plus particulièrement les antennes relais de télécommunication mobile de haute et hyper-haute fréquence (entre 0,1 MHz et 300 GHz), elle prévoit dans un premier temps d'imposer une norme maximale à ne jamais dépasser de 3 volts par mètre pour une fréquence de 900 MHz.

Dans un second temps, c'est-à-dire avant 2012, elle prévoit de descendre cette norme à 0,6 V/m, équivalent de la norme autrichienne.

Sa proposition de résolution demande également des normes de produits nationales conditionnant la mise sur le marché d'appareils émetteurs d'ondes électromagnétiques. Sont visés non seulement les GSM et autres appareils de téléphonie portable (téléphones portables à base fixe), mais également le WiFi ou encore les baby-phones sans fil.

Elle prévoit encore de reconnaître officiellement l'hyper-électrosensibilité (EHS) comme un problème de santé publique et d'informer davantage le public sur les risques des ondes électromagnétiques.